

Briser les stéréotypes et les idées fausses sur le droit des femmes en Islam

D'une manière générale, un des moyens pour percevoir toute situation actuelle, c'est d'essayer de connaître le passé d'une manière exacte et sur tous les angles. Ainsi, fort de ces informations, et connaissances, il est aisé de concevoir un avenir plus agréable.

L'étude du statut de la femme en Islam et en Iran suit également le même principe.

Dans un passé lointain, à l'époque où l'ombre de l'ignorance avait couvert le monde, les règlements divins de l'Islam retentirent dans le grand désert d'Arabie avec un message nouveau, saint et universel pour la prospérité et le salut de toute l'humanité. La clé pour décoder les vérités concernant le statut de la femme en Islam dépend de la compréhension exacte et adéquate des messages du Saint Coran :

"C'est lui qui vous a créés d'un individu unique et qui a fait de lui, pour lui, son épouse, près de qui il pût s'appaiser..." (sourate Al Aaraf, verset 189, sourate les ombres).

"Il vous a créés d'une personne unique et a tiré de lui son épouse..." (sourate Zomar, verset 6, les groupes).

C'est cela le message du Coran, les caractéristiques humaines l'Homme dépendent de l'esprit de cet être, et non pas à sa forme physique. Il est indubitable qu'aucun écrit et livre saint, ancien ou nouveau, ne s'est tant intéressé à l'humanité de la femme, et cela aussi bien en tenant compte de tous les aspects et de son originalité.

En Islam, la femme bénéficie d'un pouvoir, non pas donné par l'homme mais par la volonté et la providence de Dieu. C'est Dieu qui a désigné pour chacun des pouvoirs et des responsabilités afin de permettre à l'homme d'atteindre la paix et le bonheur. Les femmes qui constituent la moitié de la population de la terre, ont en plus un rôle fondamental dans l'éducation de l'autre moitié.

L'analyse de l'histoire montre que les mouvements de libération des femmes ou de féminisme, n'a point raison d'exister dans le monde de l'Islam, car l'Islam n'a jamais privé la femme d'aucun droit. Ce n'est que l'homme qui bafoue les droits de son semblable.

Il semblerait que la voie la plus juste pour transmettre le message de l'Islam concernant le Droit des femmes dans le monde moderne et problématique d'aujourd'hui, serait de se référer aux conseils de ce livre céleste et de connaître ses différents aspects.

1- Selon le coran, les hommes et les femmes ont la même nature spirituelle et humaine (4:1, 7:198, 42:11) ;

2- Les 2 sexes bénéficient du même souffle divin car tous 2 sont créés avec la même nature spirituelle et humaine (15:25 - 32:9) ;

3- Dieu honore les 2 sexes et les a choisis comme des êtres nobles sur la terre (2:30, 17:70) ;

4- D'après le Saint Coran, la femme n'est pas responsable de "l'effondrement de l'homme". Dans cette sainte religion, les croyances superstitieuses ou issues de l'imagination cruelle de l'homme (comme la grossesse et les souffrances de la mise au monde) ne sont pas considérées comme la punition de la femme pour avoir mangé le fruit de l'arbre interdit. Au contraire, le Coran porte un respect spécial aux femmes du fait qu'elles sont des mères. Le Coran élève les mères au plus haut rang d'amour (7:19, 27:49, 14:15) ;

5- Dans cette école divine, les hommes et les femmes ont des devoirs religieux et moraux identiques et tous deux subissent les conséquences de leurs actes et faits (4:124, 57:12, 33:35) ;

6- Jamais le Coran ne supériorise un sexe par rapport à l'autre ;

7- Le schari'ah islamique reconnaît officiellement l'indépendance économique et la totalité des droits de la

femme, aussi bien avant qu'après le mariage.

8- En outre, pour assurer la sécurité financière des femmes, l'Islam a prévu d'autres dispositions.

Lors du mariage elles ont le droit de jouir d'un don marital, afin de pouvoir maintenir les biens propres mais aussi d'exercer une profession pour s'assurer une situation financière dans le présent et dans le futur. Aucune femme mariée ne se doit de consacrer ou de dépenser un centime de ses biens et capitaux dans le foyer familial.

Ainsi, toute la sécurité financière de la femme aussi bien durant la vie conjugale qu'après le divorce, est garantie. En principe, la femme musulmane, durant toutes les périodes de sa vie (enfant, épouse, mère ou sœur) vit avec une parfaite sécurité financière. Bien sûr, l'Islam en favorisant la femme, du point de vue financier, a prévu également de compenser ces avantages en octroyant à l'homme le droit de bénéficier du double de la part d'héritage par rapport à la femme. Ceci équilibre les droits entre les 2 sexes. La raison c'est que l'homme se doit de subvenir aux besoins des enfants, de l'épouse, de la mère et de la sœur. En contre partie, bien que la femme bénéficiera d'un héritage moindre, mais elle peut la capitaliser pour sa sécurité personnelle, sans avoir aucune obligation légale et religieuse pour s'en servir dans la vie conjugale.

9- Le Coran a mis un terme définitif aux pratiques cruelles pré-islamiques à l'infanticide des filles (81:8-9) ;

10- Le Coran a même reprimandé certains parents qui reagissent d'une manière importune en apprenant la naissance d'une fille au lieu d'un garçon (S. 16, ver.58-59) ;

11- Les parents ont le devoir de soutenir leurs filles, en observant un amour et une justice égale parmi elles ;

12- L'éducation n'est pas seulement un droit mais aussi une importante responsabilité pour tout musulman aussi bien femme que homme ;

13- Du point de vue de l'Islam, la philosophie du mariage est basée sur une paix, un amour et une compassion mutuels et non pas uniquement pour satisfaire les besoins de l'homme ;

14- C'est la femme qui a le droit d'accepter ou de refuser la proposition de mariage. D'après les principes islamiques, le consentement de la femme est une nécessité pour valider le contrat de mariage ;

15- Un mari musulman est responsable de l'entretien, de la protection et de la direction de toute famille, tout en ayant une attitude aimable. La dépendance mutuelle et la complémentarité de la femme et de l'homme en Islam ne veut pas dire "soumission d'un à l'autre"(2:223, 4:19) ;

16- Selon les lois islamiques, différentes formes de divorces peuvent exister. Cela comprend l'accord mutuel de l'homme et de la femme, sur l'initiative de l'homme, sur l'initiative de la femme (si cela avait été stipulé dans le contrat de leur mariage), la décision du tribunal à la demande de la femme (en présentant des preuves) ou sur l'initiative de la femme sans aucune preuve et dans cette dernière forme, elle sera obligée de laisser le don marital à l'homme.

17- En Islam l'homme et la femme ont le même statut vis-à-vis de la loi et des tribunaux, et la justice ne porte aucune attention au sexe de ses interlocuteurs ;

18- Le principe général dans la vie sociale et politique de l'Islam, est la participation et la collaboration des femmes et des hommes dans les affaires courantes de la vie.

Compte tenu des points énumérés, et soucieux d'une meilleure compréhension des idéaux et des lois islamiques, il est nécessaire de distinguer le statut de la femme dans certains pays islamiques d'aujourd'hui, de son véritable statut selon les lois, les principes et les

valeurs de l'Islam. Il est injuste de le considérer, en tant que l'une des valeurs d'une religion et une loi, responsable de l'arriération ou de l'injustice appliquée aux femmes.

Aujourd'hui, à la fin des derniers souffles du vingtième siècle, le progrès des femmes est considéré comme un des éléments essentiels du développement. Ceci est un facteur principal dans le processus de modernisation économique, sociale et politique. Il est certain que les formes progressistes et les valeurs culturelles de la religion divine et pure de l'Islam, pourraient et devraient être un moyen efficace pour promouvoir l'essor des femmes et pour servir d'exemple pour le progrès des sociétés.

En république islamique d'Iran, les femmes travaillent dans une ambiance de solidarité et de complémentarité mutuelle avec leurs frères et sont très actives dans les domaines culturels, sociaux, politiques et économiques. Les Iraniennes, tout en affirmant le respect envers la famille, les attitudes et les valeurs morales, et en respectant les enseignements de l'Islam, ont, en tant que la moitié de la société, toujours honoré leurs engagements et devoirs.

Le rôle des femmes dans la prise des décisions politiques en Iran, date des premières années de la Révolution islamique. Aujourd'hui, de plus en plus nous sommes témoins d'une présence active de femmes dans les prises de décisions au niveau national. La présence des femmes en tant que députées à l'Assemblée, le poste de conseiller du Président de la République concernant les affaires féminines, les postes de conseiller et de directeur général auprès des ministères, la brillante présence des femmes dans les activités culturelles, artistiques, cinématographique audio-visuelles et la presse, aussi bien dans le service public que privé, sont des preuves évidentes de la réussite des femmes. Dans le domaine de l'éducation la situation des femmes a été transformée d'une manière significative et 75% de la population féminine du pays est maintenant lettrée. Les femmes constituent près de 48% de la population de la république islamique d'Iran, dont 30% d'étudiants, 45% d'élèves et 25% de fonctionnaires. A l'heure actuelle, l'Assemblée consultative islamique compte 11 femmes parlementaires, élues par des élections directes.

Les femmes constituent près de 6% du professorat des universités, 22% d'assistants professeurs, 16,5% des professeurs associées et 40% des instructeurs universitaires. La différence entre les garçons et les filles dans le domaine de l'éducation a substantiellement diminué de sorte qu'à l'heure actuelle 95% des filles de 10 à 14 ans vont à l'école. Durant ces dernières années, le gouvernement a réussi, grâce à la coopération des femmes, à obtenir des succès dans différents domaines dont le contrôle démographique. Ce qui a pour conséquence une diminution effective de la croissance de la population, passant de 3,7 % à 1,8%.

Il est évident que les Iraniennes n'ont pas encore atteint l'objectif idéal des droits de la femme comme c'est prévu par l'Islam mais ce qui compte c'est qu'pour arriver à ce but, il faudrait s'efforcer davantage tout en s'appuyant sur les lois divines de l'Islam.

Avant de conclure, il faudrait préciser que bien qu'durant ces quelque dizaines d'années, la civilisation "laïque" s'est confrontée de plus en plus à la crise morale et que l'intégrité de la famille, qui est le noyau principal de chaque société, s'écroule un peu plus jour en jour, l'émergence de la Révolution Islamique en Iran, jumelée avec un retour à la moralité, ont heureusement réussi à influencer d'une certaine façon l'opinion mondiale, afin d'établir enfin une égalité entre la femme et l'homme, et de promouvoir les droits et la valeur de la femme en fonction des enseignements moraux et des religions divines dans le monde.